association, nous sommes déterminés à maintenir ses principes, à nous en tenir à ses dectrines, à ses doctrines seules. C'est notre resolution ferme et immuable."

ITALIE.

A M. le rédacteur en chef du Siècle.

Bologne 13 mai.

Quelques désordres sans importance ont en lieu à Faenza: Pétablissement de lu garde civique décrété par le pupe sera le remêde efficace contre toute tentative de trouble.

Les lettres de Rome annoncent que Pie IX vient d'introduire différentes réformes dans plusieurs communautés ecclésiastiques; il a changé l'administration du grand hôpital Santo-Spirito, après l'avoir forcée à rendre ses comptes.

On attend d'un jour à l'autre de nouvelles mesures dans le sens du progrès modéré. Le pape est décidé à marcher d'un pas ferme. Dernidrement, il disnit à un embassadeur : "Vos notes no seront pas plus puissantes que le Christ qui m'est en aide." Et en parlant nuisi, il montrait le crucifix qui est toujours sur sa table. Pie IX a la main sur le cœur du peuple, et il le sent battre pour Ini. Un prêtre dans l'église de Rome a terminé l'autre jour son sermon par ces paroles : "Notre mot d'ordre est celui-ci : Dieu et Pie IX." Il a été couvert d'applaudissements.

Une fête a cu lien aujourd'hui dans notre ville. Un arc de triomphe illuminé s'élevait sur la grand'place. On y lisait cette inscription: Pie 1X, par l'acte du 16 juillet, a anuistié le passé; par celui du 9 avril, il a ouvert l'avenir. Esempio ai monarchi!

Un correspondant de l'Ausonio.

Naples, 15 mai 1747.

Les réformes se succèdent rapidement dans les Etats du pape; en Toscane, Léopoid a donné sa loi sur la censure; dans le petit duché de Parme, Marie-Louise annonce qu'elle va publier des statistiques administratives; le signal du progrès parti de Rome est rejeté d'Etat en Etat: dans le mouvement gèné ral, notre gouvernement roste immobile et s'endort dans l'mertie. Il semble avoir fait cause commune avec le duc de Modène pour se metre en travers du chemin et braver l'opinion.

Nul pays plus que le nôtre n'a pourtant hesoin de réformes: réformes dans le gouvernement, réformes dans l'administration, réformes dans les lois de presso et dans les lois de police ; ce besoin, nous le sentons depuis longtemps et maintenant plus que jamuis, depuis que les hautes inspirations de Pie IX réalisent dans un Etatvoisin les antéliorations objects de nos voux. et rendent parle contraste notre situation plus póniblo encore. Si le roi, pour se dispenser d'agir, compte sur l'annour de ses sujets, il compte sur un fonds bien pauvre; le mécontentement se manifeste surtout dans les Abbruzes. province contingue au domaine pontifical; là chaque annonce d'une réforme nouvelle produit comme uno secousse électrique. Le roi a voulu juger par lui-même de l'état des choses: il a fait un voyage dans les Abbruzes, sous prétexte de soulager la misère des habitans. Il s'est montré peu satisfait de l'accueil qu'il a reçu-

Volci un fait assez curieux. Le nonce da papo avait plusieurs fois demandé un ministre de la polica que les actes du gouvernement pontifical fussent publiés ici dans le journal officiel. Le ministre avait promis, puis n'en avait rien fait ; ou bien, il avait imprimé les nouvelles de Rome en les faussant ou les mutilant. Le nonce se plaignit d'abord, mais inutilement ; enfin il fit ôter les armes pontificales de la façade de son palais ;-- aussitôt grande rumeur dans la ville ; le peuplo saisit cetto occasion pour témoigner d'uno manière non équivoque sa sympathic pour Pie IX. Le roi était absent; le président du conseil des ministres s'ingénia à reparer le mal. Je ne mis quel fut le compromis ; ce qu'il y a de certain, c'est que les armes pontificales furent remises à leur place. On s'en tira en répandant le bruit qu'on les avait descendues pour les restaurer.

La nouvelle de la loi sur la censure donnée en Toscano a fort embarrassé le gouvernement. On saisit les journaux. Mais à quoi bon l' tout le pays s'entretenait déjà de l'acte du grandduc.

On parle d'une commission qui aurait été créée ces jours-ci pour s'occuper de la censure. J'ignore encore si cette mesure est prise dans un but de progrès.

Un correspondant de V. dusonio.

P. S. La nouvelle arrive que le pape a fait connaître sa résolution de publier le budjet.
C'est un des plus salutaires exemples que Pie IX pût donner à l'Italie.



## LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 25 JUIN, 1847.

CONSEIL LEGISLATIF.

Vendredi IS juin. Les débats sur les résolutions de l'hon J. Neilson sont continués par l'hon. M. Morris,

comme suit:

"Jo no prétends pas imputer des motifs particuliers à l'hon, unonsieur qui a mis ses résolutions dovant le conseil. J'ni trop de respect pour
a candeur, la sincérité et la solulité habituel'e
du jugemont de l'hon, monsieur pour supposer

qu'il voudrait soumettre nu conseil aucune question qu'il croirait n'être pas pour l'avantage du pays. Quoi qu'il en soit l'hon, monsieur s'est exprimé d'une mamère que je ne puis approuver. Contre ce qu'a dit l'hon, monsieur on pourrait rapporter des circonstances dont quelquesunes touchent Phon. M. Neilson lui-même, pour montrer que si l'hon, monsieur ne supportuit pas lui-même les chefs (leaders) qu'il attaque, il ne peut réussir dans ses propres plans. Je fais allusion aux dernières élections de Québec, où la popularité bien acquise de l'hon, membre a été détruite, parce qu'il avait fait trop peu de cas de l'influence de quelques chefs, entin parce que l'hon, monsieur a voulu peaser quelque fois pour lui-meme. L'hon. monsieur suit bien que la confiance des Canadiens-français tépend de la volonte de quelques individus. L'hon, membre qui se trouve en ce moment derrière moi (M. Sullivan) a suivi le discours du moteur des resolutions. Néanmoins je n'ai pu rien découvrir dans son discours qui put montrer quelque difference entre les opinions des membres du gouvernement et les siennes propres. Mais il se plaint de ce que le gouvernement a eté conduit par une trop petite majorité d'année en année, et il thit un crime ministère d'avoir rampé vers l'opposition pour lui demander une coalition. Pourtant je nu vois pas que l'imputation d'avoir rampé puisse liquer au gouvernement plutôt, qu'à l'autre parti, qui était tont prêt d'entrer; et je crois même avoir compris que l'hon. M. lui avait luimême reproché d'avoir tenu une conduite autre que celle à lactuelle ils s'étaient engagés envers les membres du Hant-Canada. Là-dessus l'hon. M. Caron avait exprimé Γορίπίου que les Canadiens-français n'étaient pas tout à fait disposés à sacrifier leurs intérêts aux réformes es de l'autre partie de la province, qui avaient été malheureux dans les élections; mais que leur intention n'etait pas d'abandonner les réformistes du Haut-Canada, mais de préparer les voies pour l'union qui avait déja si longtemps existé entr'eux. Maintenant je demande si c'etait juste et honnête de la part de l'hon, monsieur d'entrer en negociation avec un gouvernement conserratif, non pour donner plus de force à ce gouvernement, mais pour preparer le reteur au pouvoir de ceux qui l'avaient opposé. Il y avait dans cet aven quelque chose qui mentant avec la circonspection ordinaire de l'hon, monsieur, et je no m'attendais nullement a cette adm's ion de sa part. L'hon, M. Sullivan, avant de terminer son discours a touché au sujet des deux majorités, et il a répudié l'idée de voir un parcil principe mis en pratique. J'approuve pleine-ment cette partie du discours de l'hon, monsieur, et je dois remarquer ici qu'une pareille idée n'est jamais entrée dans l'esprit de ceux qui ont fait les dern ères propositions à l'hon. M. Curon. Ce plan s'il éta t mis en pratique serait la destruction de toute union, et l'ancantissement de tout ce qui peut sortir de bon de cette union. Ainsi done quelqu'ait pu eue l'intention de l'hon monsieur de l'autre côté, le gouvernement n'a jamais concouru dans ses vues."

M. Caron.—Il est vrai que la coalition qu'on a essayée pouvait préparer le retour au pouvoir des réformistes du Haut-Canada, mais je n'ai jamais dis que ce fut mon intention de le préparer. Les intéréts des Canadiens-français devaient être protégés, en attendant des temps meilleurs, et cette coalition au lieu d'être injureuse aux réformistes du Haut-Canada préparait leur retour au pouvoir.

M. Morris continue. Ceci revient à la même chose. L'hon, monsieur a parle du système des deux majorités comme d'une anangéje resultant d'une union entre les deux provinces séparées; mais je no vois pas pourquoi ce résultat serait inévitable. Si les habitants des Canadas-unis desiraient législater pour la paix et la prosperité du pays, je ne vois pas quede nécessite il y a de se diviser en deux unjorités. L'union a été faite pour éloigner les obstacles qui empéchaient le gonvernement de bien fonctionner à cause de la circonstance que le Haut-Canada ne possedait pas de part paur l'exploitation de son commerce. Si auioned hui le gouvernement deit être conduit en deux parties séparées, le but de l'union est entièrement detruit. Et lorsqu'on apporte de-vant cette chambre des motions pour faire revivre des susceptibilités qui commençaient à sommeiller, je sens qu'il y a pen d'espoir que le gouvernement puisse être conduit comme doit l'être celui d'un peuple rénni pour l'avantage de toutes les classes. En réponse à l'imputa-tion de dissimulation faite au gouvernement par l'hon, monsieur de l'autre côté (M. Caron); je lui demanderai, si dans la dermère correspondance, on n'a pas demandé à l'opposition une eté faite ! Il n'en a éte fait aucune.-Et cette proposition, si toute fois on peut l'appeler ainsi, otait que le septieme membre no serait pas choisi par le coaseil, mais par ceux qui y cultivaient, (ici l'hou. M. ridiculisa cette propo-

Entre autres accusations portées contre le ministère, on a prétendu que le Bas-Canada avait eté négligé dans la distribution des deniers publics. Assurément si ces messieurs veulent jeter un coup d'œit sur le tableau de cette distribution, ils no pourront venir à une pareille conclusion. Dans les dex sept mois, depuis le 1er janvier 1816 au 1er juin 1817 on a depense pour l'amélioration du flouve St. Laurent £157,158. Sur le canal Welland .£136,000, et sur l'Ottawa £18,700 dans le Canada Est £51,000 et dans le Canada Ouest, £66,000 ce qui fait que si la somme depensée sur l'Ottawa qui appartenait proprement au Bas-Canada, est ajoutée au £51,000 on trouvera que cette partie de la Province a reçu £70,000 contre £66,000 pour le Haut-Canada. Mais on me demandera si l'on doit regarder le canal Welland commo étant un avantage pour le Bas-Cana la l'Oni c'en est un, je le dirai avec emphase (ici l'orateur fait l'énumération des profits que ce Canal apporte au Bas-Canada et explique les changements qui ont en lieu dans les premiers plans.) On a parié des récentes nominations à cetto chambre. J'ai répondu qu'on avait fait des propositions à des personnes d'origine française; la dessus on a répliqué que ces offres avaient été faites à une personne qui avait souvent refusé de faire partie de cette chambre. J'ignorais la circonstance de ces refus; mais je sais qu'une personne très respectable a réfusé pour les raisons que j'ai déjà mentionnées.

M. Caron donne alors quelques explications que l'oreille ne perçoit pas bien.

M. Morris continua : Je repete que ces offres ont été faites à plus d'un Canadien-français. On a aussi présendu reprocher un gouvernement d'avoir deplacé M. De Léry comme greffier de cette chambre parce qu'il était Camulien-français. Patierme que M. De Léry, füt-il Anglais, Irlandais, Ecossais on Français, ses mamères aimables et son mérite personnel sont plus pour lui qu'aucune couleur nationale. L'hon, M. Caron a aussi fait contre le ministère une charge dans inquelle il est personnellement intéressé. L'hon. M. a dit qu'il s'était attendu à être président du conseil et orateur de la chambre; bien que cet arrangement fût projete parce qu'on croyait qu'il préférerait cette place; mais quelle réponse a-t-on faite à la de-mande de l'hon. M. ? "Il est probable que la place du conseil exécutif remplie par M. Caron sera tenue conjointement aves celle d'arateur de la chambre." Voit-on dans cette répanse quelque chose qui regarde la présidence du conseil, quoique pourtant un voulut parler de cette place, car on pensait que l'hon. M. la préférerait à tout autre. Mais quand on a demandé à l'iron. M. pourquoi on ne lui permettait pas d'entrer dans le ministère sans être président du conseil? Parce que, répondit-il, candidement, si on me l'ent offert, je l'ensse retuse. Oui, il aurait méprisé une telle proposition. Et si le gouvernement l'out faite, on lui cut encore reproché de s'être livre à ses ennemis. L'hon. M. a exprime son indignation à l'idée de faire partie du ministère, et malgre cela il lui fait un crime de ne le fui avoir pas proposé pour lui donner l'opportunité de reluser. L'hon, M. se plaint d'avoir été traité d'une munière incivile. grossière et injuste parce qu'on ne lui a pas adressé une note polie, l'invitant à résign Après la ruption des négociations on s'attendait à recevoir la résignation de M. Caron, vù qu'il avait dans sa poche la lettre officielle qui lui annonçait que la place d'orateur était devenue un sière politique. Ce fut donc nullement dans un esprit de revanche ou de mauvaise volonté que sa commission fut révoquée, mais la nosition qu'il s'était faite lui-même avait rendu sa resignation nécessaire. L'hon. M. a prétendu que lorsqu'il est entré en fonction, on ne l'avait pas averti que cetto place pourrait devenir un siège politique. L'interpellerai l'hon, moteur des résolutions, et je tui demanderni si, lorsque l'hon. M. a accepté sa place, il n'était pas à sa connaissance (lui M. Neilson) que c'etait une condition expresse, que lorsque la politique du gouvernement trouverait nécessaire de le priver de son siège, il devrait être prôt à l'abandonner.

L'hon. M. Neilson.—J'ai compris que l'hon. M. avait fait des sacrifices pour obliger lord Metcalle, en prenant son sière qu'il était difficile de remplie dans le temps. Oa en avait d'abord parlò comme d'une place temporaire, mais j'ai compris plus tard qu'elle était devenue permanente.

L'hon. M. Morris,—Je savais que l'hon. M. admettrait que cette place était alors temporaire. L'hon. M. Neihon.—La place m'a etc oficite, ainties qu'a d'auties personnes, je crois. Mais quant à être temporaire elle l'était comme toute place de la couragne.

place de la couroane.

L'hon, M. Morris,—Je demande si l'hon, M. n'a pas dit qu'il était prêt de l'abandonner si on l'en resuférait.

l'en requérait. L'hon, M. Neikon,-Non, car cette place est

connae toutes cells de la couronne. L'hon, M. Meeris. Pen importe. L'hon, M. a occupé cette plice pendant quatre sus et jocrois qu'après la réception de la réponse qui lui fesait connaîtie que cette place devait être remise à un autre, il était de son devoir de résigner; il ne l'a pas fait, et au moment où la lègislature allait s'assembler il était du devoir du ministère de révoquer sa commission. Je dois dire en finissant que je suis surpris qu'un si grand principe constitutionnel soit amene devant la chambre dans un moment ou plusieurs des hous, membres sont absents, croyant qu'il ne se fait rien d'important. Ne serait-il pas plus convenable d'attendre que ces messieurs soient rener l'opportunité d'exprimer leur opinion. C'est pourquoi je propose en amendement que la consideration des amendements soit remise à mardi le 28 courant, et qu'on fasse l'appel des membres de cette chambre."

Après quelques courtes conversations, l'amendement est rais aux voix et perdu, 11 contre

L'hon. R. Irving.—Je crois que c'est un fait bien important que l'hon. M. opposé (M. Neilson) ait reçu l'olre de la place d'orateur, et qu'on l'ait aussi faite à l'hon. orateur actuel, avant que le derner hon. orateur l'ait acceptée. Je suis certain que l'hon. M. opposé voudra, avec sa franchise ordinaire, admettre qu'il savait aussi que ces offres avaient éte faites sans qu'on eut consulté le corseil.

L'hon. M. Neison.—Je no connais rien do

L'hon. M. Irving.—Je regrette que l'honorable président du conseil n'ait pas pénétré plus avant dans les faits dont ont fait mention ses honorables amis. Il n'a pas répondu aux attaques fuites contre le ministère à l'ouverture de la session, ni à celles qu'on réitère aujourd'hui. Je suis informé que la presse ministèrielle même ne l'a pas défends. S'il en est ainsi, c'est un

trait très honorable du caractère de cette presse et je crois que c'est en effet le cas. Je crois aussi que les differens membres du gouvernement different les uns contre les autres, et que le ministère se balance sur la question des réserves du clergé et sur celle de l'universite, sur laquelle nous avons compris que le president du conseil admettait n'avoir pas été consulté. L'hon, président du conseil a entièrement fléchi sous la correction de mon hon, ami de l'autre côté (M. Caron). Je n'ose le regarder en face, de peur que la corruption du cœur soit peinte dans ses yeux. Oh! que j'aime à rencontier un homme qui n'a pas à craindre de regarder hardiment son semblable en face. J'ni lu la dernière correspondance avec la plus scrupuleuse attention, et je ne puis trouver qu'elle ombre d'excuse les membres de l'opposition auraient pu apporter s'il s'étaient joints à la presente administration. Ils auraient parla mérité l'execration du pays, et éprouve le sort de ceux qui ont été séduits dans leur intégrité et qui sont aujourd'hui signalés comme des traitres et qui ne méritent plus que pitié et mépris. Le gouvernement a mis son embarras à nu en plaçant sur le siège présidentiel l'hon, orateur qui l'occupe. Ce n'est pas par défaut de respect envers sa personne que l'on parle ainsi, mais nous aurons nime y voir un Canadien-français. (Ici l'hon. M. I. lit un extrait de la leure de lord Elgin à M. Caron.)

Il est à regretter que le gouvernement n'ait

pas suivi la voie constitutionnelle constamment

adoptée en Angleterre et que le ministère n'ait

pas résigné avant les ouvertures faites à l'oppoition. Y en a-t-il un seul d'ailleurs, qui puisse dire qu'aucun membre de l'opposition pouvait accepter une place avec ceux qui les avaient accusés de vouloir faire du gouverneur, un instrument ! Comment pourraient-ils après cela, rencontrer leur hon, ami du Haut-Canada, ou comment pourraient ils regarder ces membres de l'opposition qui les avaient défendus parce qu'ils les croyaient honnétes et qu'ils croyaient qu'on les avait avilis ; qui croyaient aussi que si lord Stanley on sir Robert Peel eut été gouverneur-général, il n'y aurait en aucune des difficultes, parce que l'un de ces deux hommes d'état aurait dit que "La responsabilité sans le pouvoir était une absurdité" et l'autre "Qu'un gouverneur-général manquerait absolument de gesse s'il ne consultait ses ministres." Cette coalition, si toutefois elle avait réussi, aurait été la répétition de la coalition d'Angleterre en 1783 entre lord North et Fox, de laquelle les historiens disent que "le roi les renvoya, remarquez ceci! le Roi les renvoya à la grande et univer-selle joie de tout le pays." S'il fallait encore des preuves pour montrer comment cette disgraciense coalition était regarde, je citerais de la même autorité que M. Martin, (the celebrated humanity Dick) supposa-t-il avait propose d'avoir un siège élevé près de l'orateur, et qu'un hérault y criait continuellement "Firtame coalition! Si le gouverneur-général venait en Cana-da pour en dissondre l'union, il pouvait user a pareil expédient, mais si ce n'était pas là son intention, qu'il se garde bien de former une jouction entre personnes qui n'out rien de commun entrelles et qui ne demandent que de se fuir. Les Canadiens-français ont été traités injustement par le gouvernement impérial; on ne neut s'empécher de voir dans les débats sur le bill d'union que sous les sentimens de la chambre favorisaient cette oppression, et ce n'était pas pen digne de remarque, de voir lord Metcalfe dans les reponses aux adresses qu'on lui présentait de se servir si souvent des expressions qu'avait employées lord John Russell. Lord Sydenham n'u pas traité les Canadiens avec plus de justice, et c'est d'autant plus regrettable que cet homme d'état comprenait mieux les ressources du pays et avait plus fait pour étendre son commerce que n'ont pu effectuer tous ceux qui sont venus depuis. Sir Charles Bagot leur a rendu justice et sur son lit de mort il cut la satisfaction de se le rappeler. Lord Metcalfe est celui qui leur a fait le plus de mal. Depuis son départ les choses n'ont pas été mieux et anjourd'hui elles sont pires que jamais, car le ministère actuel est le plus corrompu qui ait jamais préside aux destins du Canada. C'est avec assez de bon sens que lord Durham disnit qu'il n'y avait pas d'opinion publique en Caada, car c'était le cas. Laissez les hommes faire comme ils l'entendent et ils retiendront en core longtemps le pouvoir. S'il était réservé au descendant du sublime Bruco de changer cet état de choses, ce serait un glorieux fleuron pour sa postérité. Quant à moi j'ui le ferme espoir de voir bientôt s'aneantir le système actuel. J'attends des meilleurs jours et tant que l'image du grand Durham sera devant moi j'espérerai enro. S'il fallait dire anelque e trer le succès de la politique de sir Charles Bagot, il me suffimit de mentionner la puissante majorite qui a soutenu son gouvernoment et les hommes qui l'ont dirigé. J'en appelle au citoyen juste et intègre et j'attends avec sécurité l'expression de son jugement. L'hon, président du conseil en fesant allusion aux remarques de mon hon, voisin a dit qu'il n'y avait aucune différence entre les opinions des ministres et celles de l'opposition; je pense comme lui qu'il n'y en n pas. Mais je crois que tous ceux qui tiennent su pouvoir sont tout leur possible pour les pervertir. Durant les dernières négociations sur la double majorité, il n'y aurait pas un seul homme de ce qu'on appelle le parti de la réforme qui se sois engage dans ces négociations. On me dit que j'appartiens moi même au parti réformiste; mais autant que je puis me connaître il me semble que j'ai toujours été le plus forcené tory. L'hon, président à ajouté qu'une des personnes auxquelles on avait proposéde faire partie du conseil exécutif avait exprimé les raisons de son refus, je pense que ces raisons sont excellentes et que l'une d'elles au moins doitêtre la manière dont on avait traité ses compa-

L'hon. M. Bruneau- Je crois indispensable pour le bon gouvernement de ce pays la présence de quelques Canadiens-français à la tête de l'administration. J'ai toujours été un honime très modéré; mais je ne suis pas satisfait de l'état actuel des choses. Les Canadiens ont droit à une part de l'administration. Ici comme à la chambre representative ils doivent avoir pour les représenter un nombre de personnes proportionno à leur population. Si on n'a pu leur rendre cette justice au temps de l'union, il n'y a aucune raison de ne pas réparer le mal aujourd'hui, car on n'en est plus à pouvoir soupçonner leur lovanté et ils doivent jouir de tous les priviléges de sujets anglais. Sur treize ou quatorze mille électeurs à peu près la moitié sont Cana-diens-français. Dans de conseil les Canadiens n'ont que neul représentans sur 36. Je detranderai au gouvernement s'ils sont traités comme ils doivent l'être. L'hon. P. De Boucherville.- Je remercia

sincèrement mon hon, ami de m'avoir rappele que mes lovaux et vertueux parents étaient de ces canadiens-français qui ont répandu leur sang pour leur pays sur les plaines d'Abraham, qui ont défendu Québec contre la double attaque du brave Montgomery et qui avec trois cent volontaires ont suivi la fortune de Burgoyne. N'est-ce pas aussi une poignée de ces canadiens-français qui, joints à quelques indiens et sous le commandement de De Salaberry ont vaincu les aniericains à la bataille de Chateauguay. Ces braves ne sont plus !... paix à leurs cendres et gloire à leurs noms. On donne au peuple du Canada le titre de canadien-français... Eh bien ! moi, je considère qu'il est imprudent et impolitique de leur donner une semblable denomination. Il est même dangereux de le faire, car tôt ou tard cette distinction excitera de désastreuses animosités. Tous sont canadiens, tous sujets Anglais, tous orgueilleux d'en porter le nom. La France n'est pas notre patrie, et si nous en avons une, cette patrie est le Canada. Le Canada est notre patrie et nous n'en avons pas d'autre, quoique je ne prétende nullement dire que nous ne devions pas allégéance à la couronne anglaise. En 1824, comme en d'autres circonstances de ma vie, je me suis trouvé seul, seul qui demandat l'union. Mais je demandais une union qui ralliait tous les parties et non cette union tramée dans le secret d'un cabinet envoyé d'Angleterre au Canada pour effectuer un rapprochement nominal et dans le fait une discorde qui existera éternellement, parce qu'elle est contraire à tous les principes de justice, parce qu'on a sacrifié le Bas-Canada à la Haute-Province. Mais enfin cette union est consommée, on ne peut plus y revenir, c'est une chose faite. Les hauts-canadiens sont nos frères, leurs intérêts sont les nôtres....Puissent aussi nos intérêts être les leurs ! On a dit que la représentation en parlement pouvait être fondée une meilleure répartition de la justice, et je crois qu'il est facile de démontrer qu'en effet il en peut être ainsi. La population du Canada est d'à peu près 1,500,000; sur ce nombre, i million 100,000 sont natifs, 340,000 sont devenus canadiens par adoption, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande étant leur véritable mèrepatrie et 60,000 sont américains. Maintenant dans ce conseil il y a 36 membres, comment doit-on les classer? Il y a 21 européens pour représenter moins de 400,000 annes, il y en a 11 pour représenter 1,100,000 natifs et 4 pour représenter les américains. Dans le conseil exocutif, les européens sont représentés par tiindividus, personnes qu'il respecte d'ailleurs, et les natifs ne sont représentés que par 3; et sur tont cela les canadiens-français ne comptent qu'une personne de leur origine (on crie que ces faits sont denaturés). Pour toutes ces raisons, on ne s'étonnera pas si je soutiens les résolutions de toutes mes forces.

Après un assez long discours de la part de l'honorable Orateur M. Sullivan se lève.

"J'aurais vivement désiré que l'honorable orateur cût adressé la chambre avant ceue heure de la discussion et me tirer de la nécessito où je me vois de prolonger ces débats. Mais je me sens obligé tant pour mes amis que pour repousser l'accusation portée moi-même de contre eux par l'honorable orateur d'avoir fait une attaque directe contre le gouverneur-général. Je déclare au contraire ouvertement et sincèrement que la conduite du chef du gouvernement a été convenable et constitutionnelle et la seule qu'il pouvait adopter dans de pareilles circonstances. Lorsque Son Excellence est arrivée en Canada, s'attendant sans doute à voir toutes les parties de la population représentées et ayant oui parler des dernières dissentions qui avaient excité le pays, mais trouvant que les Canadiens-français n'étaient nullement représentés, elle a du reconnaître avec surise le véritable état des choses et remarquer qu'il y avait quelque chose de louche. Eut-il fait ce que les rois d'Angleterre ont si souvent répété, c'est-à-dire envoyé demander à d'autres personnes qu'aux ministres, s'il y avait un remède contre ce mal il eut fait ce qu'il avait parfaitement droit de faire.

Sans cela il n'avait aucun moyen de savoir pourquoi les Canadiens-français n'avait aucune part du pouvoir. Or la seule raison était qu'ils soutenaient un ministère opposé à lord Metcalle. Allons si la personne avec laquelle ces communications ont en lieu avait répondu: " La mison c'est que nous n'avons pas de confiance et que nous n'en pouvons avoir aucuno dans les personnes qui composent la présente administration." Cette réponse eut été l'exacte opinion que cette personne entretenait du ministère. Si à ceci cette personne eût ajouté que depuis l'administration de lord Metcalte des négociations avaient été entamées et rompues à cause de l'incertitude et de quelques accidens casuels qui fosaient croire au ministère qu'il pourrait se soutenir par lui-même ; si on cut dit; "avec des hommes qui nous ont traites ainsi que le pays si outrageusement que de négocier sur un certain point de rompre tout a